

**COMMUNICATION MUNICIPALE N° 17/2023**

le 10 mai 2023

Avenue du Clos-d'Aubonne – Projet d'aménagement routier

10.03.02-2305-Comm17-Amenagement-Avenue-Clos-Aubonne.docx

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du 12 mai 2022, votre Conseil a accepté le préavis N° 3/2022 octroyant un crédit de Fr. 2'525'000.- pour l'assainissement et la mise en séparatif de l'avenue du Clos-d'Aubonne, ainsi que le renouvellement de la chaussée. Suite à l'amendement voté demandant une nouvelle étude des aménagements en surface, un projet modifié répondant aux demandes de la commission a été étudié et a été soumis aux formalités exigées par la loi sur les routes (LRou). Après un certain nombre d'échanges avec les services cantonaux, ce projet est actuellement à l'enquête publique, du 15 avril au 14 mai 2023, et est notamment consultable sur le site [map.cartoriviera.ch](http://map.cartoriviera.ch), rubrique « Aménagement du territoire ».

Au vu de l'avancement des travaux de renouvellement des réseaux souterrains, qui se déroulent conformément au planning et sans difficultés majeures à ce jour, un préavis urgent sera déposé auprès de votre Conseil lors de la séance du 28 juin prochain afin d'approuver ce projet de réaménagement routier. En effet, il n'est pas possible de soumettre un préavis au Conseil après la fin de l'enquête publique selon la procédure habituelle, au vu de la pause estivale. Un report de cette décision à la séance du Conseil du 13 septembre 2023 ne permettrait pas, en cas d'approbation, d'assurer une réalisation des travaux de réaménagement de façon synchronisée avec les travaux souterrains.

Dans l'intervalle, les membres intéressés du Conseil communal sont invités à aller consulter les plans du projet mis à l'enquête publique par le biais du site [map.cartoriviera.ch](http://map.cartoriviera.ch) ou au guichet du service de l'urbanisme et des travaux publics.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :

  

Sandra Pasquier

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 24 avril 2023

